

PRIME DE FIN D'ANNEE



A l'heure où la revalorisation du point indiciaire est dans l'impasse au niveau national, tout complément de rémunération est le bienvenu.
M. Benoît PAYAN, Maire de Marseille, vient d'annoncer le montant de la prime de fin d'année 2025 :



1 726 € brut
partie fixe : **1 035,60 €**
partie modulée : **690,40 €**

Rappel : la partie modulée de la prime (40 %) est soumise à retenue en cas d'absence pour maladie.

Les retenues s'appliquent à partir du 4e jour d'absence, suivant cette formule :

- au-delà de 3 jours de maladie, **pour chaque jour de maladie supplémentaire, 1/40e du montant de la partie modulée est déduit.**

La période de référence du calcul des retenues se situe entre le 01/10/2024 et le 30/09/2025.

Le paiement sera effectué sur le salaire de novembre 2025.



FORCE OUVRIERE
Un syndicat déterminé,
à l'écoute des attentes
des agents,
et écouté par
l'Administration.



Dernière minute !

Les montants du CIA (versé sur le salaire de décembre) viennent d'être dévoilés :

- 330 € niveaux 2 et 3
- 500 € niveau 4

Plus d'infos sur notre tract "CIA" à venir.

Le Secrétaire Général
Patrick RUÉ

Syndicat Général des Territoriaux FORCE OUVRIERE de la Ville de Marseille
17 bd d'Athènes - 13001 Marseille

Tél : 04 91 14 52 70 - Mail : foterritoriauxmarseille@gmail.com